

Le ministre estime peut-être qu'il n'est pas nécessaire d'améliorer le service à l'heure actuelle et il ignore peut-être aussi à quel point le service actuel est déficient. Pour en donner une brève idée, j'aimerais vous citer un passage d'un bulletin provenant des Boards of Trade affiliés de la vallée d'Annapolis, où la situation est décrite en détail:

(1) La situation actuelle exige que l'on transporte à la main toutes les marchandises des wagons de chemin de fer au bateau ancré à Digby et du bateau jusqu'aux docks de Saint-Jean, pour les recharger dans des wagons de chemin de fer qui se trouvent à environ un demi-mille de distance du navire. Cette manutention exige du temps, de la peine, des frais supplémentaires et des dégâts par surcroît.

(2) Rien n'est prévu pour la maintenance des produits surgelés ou périssables qui doivent être réfrigérés comme il convient.

(3) Le poids de tout article ne doit pas excéder 5 tonnes, à cause de la capacité des ascenseurs à Digby.

(4) La longueur de tout article ne doit pas excéder 21 pieds, à cause de l'ascenseur désuet au quai de Digby.

(5) La hauteur de tout article ne doit pas excéder 7 pieds à cause de la hauteur de la porte sur le quai de chargement.

(6) Les installations du quai sont insuffisantes.

(7) Il n'y a pas de salles de toilette sur le quai.

(8) Le quai n'étant pas solide, il est difficile d'y amarrer des navires.

(9) Les navires ne peuvent pénétrer dans le bassin par mauvais temps.

(10) Les navires ne sont pas remplacés pendant l'inspection et les réparations annuelles.

(11) Durant les périodes de pointe, les places pour les voitures doivent être réservées des semaines à l'avance. Depuis 1945, des milliers d'automobilistes ont constaté, en arrivant au quai de Digby et de Saint-Jean, qu'ils ne pouvaient embarquer, faute d'espace et d'installations.

Un autre passage de *Newsletter*:

Les frais et la durée du trajet sont les deux facteurs les plus importants pour les voyageurs; si l'un ou l'autre est défavorable, cela peut entraver des moyens de transport qui seraient normalement disponibles. Voici quelques prix et tarifs exigés des véhicules qui ont besoin du service actuel:

(1) Voiture particulière—trajet simple \$16 et \$3.25 par passager.

(2) Voiture particulière—trajet simple avec tente-remorque—\$32.

(3) Camionnette surbaissée demi-tonne—\$27 (immatriculation commerciale).

(4) Camionnettes  $\frac{3}{4}$  et 1 tonne, longueur du véhicule 16 à 18 pieds—\$41.25. Pour les véhicules de plus de 18 pieds, \$3.86 par pied linéaire supplémentaire.

(5) Si la camionnette renferme des marchandises,

—ici cela se corse—

un droit de \$1.15 les cent livres est perçu pour les marchandises de première catégorie, et de 85c. les cent livres pour les marchandises de troisième catégorie.

Par exemple, si quelqu'un veut faire du commerce à Saint-Jean ou une autre localité du Nouveau-Brunswick, avec un camion chargé de deux tonnes de marchandises de première catégorie, le trajet simple lui coûtera quelque \$181.

Honorables sénateurs, si cela ne réussit pas à pénétrer le gouvernement des raisons pour lesquelles les transports sont d'importance capitale entre Digby et Saint-Jean, je ne sais pas ce qui pourrait y arriver—et le ministre des Transports qui nous dit qu'il est très optimiste.

Sans l'amélioration des moyens de transport, l'économie de la partie ouest de la Nouvelle-Écosse va continuer de traîner loin derrière celle du reste de la province et, dans les conditions actuelles, il est impossible que le commerce soit florissant.

**Son Honneur le Président intérimaire (l'honorable M. White)** quitte le fauteuil.

**L'honorable Léopold Langlois** occupe le fauteuil.

**L'honorable M. Deschatelets:** Honorables sénateurs, qu'il me soit permis de dire quelques mots. Je ne suis pas en mesure, évidemment, d'offrir des commentaires sur les problèmes soulevés par l'honorable sénateur. Ses remarques sont consignées au compte rendu, et nous veillerons à ce que cette question soit portée à l'attention du ministre intéressé.

**L'honorable George S. White:** Honorables sénateurs, il m'en coûte de prendre la parole à une heure aussi tardive, mais je tiens à faire une brève remarque au sujet d'un poste à la page 28 des crédits supplémentaires, concernant les anciens combattants. Je tiens à me référer à deux avis publiés dans la revue *Le Légionnaire*. Dans le numéro de février, on trouve, dans l'annonce d'une demi-page publiée avec l'autorisation du ministre des